



MAIRIE  
de  
SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

**PROCES-VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
du Jeudi 08 Juin 2023**

Membres en exercice : 11  
Présents : 08  
Votants : 11

Le 08 juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzieres convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.  
Date de convocation du conseil municipal : 02/06/2023.  
Date d'affichage : 02/06/2023.

**Présents :** Jean-Manuel GARRIDO, Jean-Claude ESPERANDIEU, Brigitte TOURNIER, Patrick PETIT, Joël LAHACHE, Aurélie RENAUD, Géraldine VIOLET, Stéphane FEDERICI.

**Absents excusés :** Yves PORTENGUEN donne procuration à Stéphane FEDERICI, Lionnel ROBERT donne procuration à Jean Manuel GARRIDO, Corinne PASCAL donne procuration à Brigitte TOURNIER.

Le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance :** Stéphane FEDERICI est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2023 par les membres présents.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- **Lancement Marché d'Appels d'Offres Projet BAR**
- 2- **Majoration Loyers au 1er juillet**

.....

**1- Lancement Marché d'Appels d'Offres Projet BAR**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les décisions prises lors des assemblées en date du 30 mars 2022 N°20-2022 du lancement de l'étude pour la maîtrise d'œuvre pour la création d'un bar communal et du 23 Juin 2022 N°33-20122 portant sur le choix du maître d'œuvre. L'atelier d'architecture Dominguez SASU à LARGENTIERE (07110), avait été retenu.

Le montant total des travaux suivant l'estimation de l'architecte s'élève à la somme de **155.442 € HT**. Le dossier complet pour le lancement du marché d'appel d'offres est constitué. A ce stade, il est nécessaire de procéder à son exécution par voie électronique sur achatpublic.com et deux insertions dans deux quotidiens régionaux (Midi-Libre et le Dauphiné Libéré). Ce marché comprend dix lots :

- 01 DEMOLITION MACONNERIE
- 02 MENUISERIE EXTERIEURES METALLIQUE VITRERIE
- 03 MENUISERIE EXTERIEURE BOIS VITREE & INTERIEURE
- 04 CLOISON SECHE
- 05 ISOLATION SOL
- 06 CHAPE CIMENT
- 07 REVETEMENT CARRELAGE & FAÏENCE
- 08 ELECTRICITE
- 09 PLOMBERIE SANITAIRE- PAC
- 10 ABORD REVETEMENT SOL PERMEABLE

**Vote : Pour à l'unanimité**

## 2- Majoration des loyers au 1<sup>er</sup> juillet

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation des loyers conventionnés au 1<sup>er</sup> juillet 2023 se basant sur l'indice du coût à la construction.

Le loyer du logement 14 route de Saint Ambroix au 1<sup>er</sup> juillet 2023 passe de 391,90 € à 406,01 € par mois.

Le loyer du logement 4 place Maurice Grimaud au 1<sup>er</sup> juillet 2023 passe de 339,59 € à 351,46 € par mois.

Le loyer du logement 4 place Maurice Grimaud au 1<sup>er</sup> juillet 2023 passe de 629,34 € à 651,33 € par mois.

Le loyer du logement 4 place Maurice Grimaud au 1<sup>er</sup> juillet 2023 passe de 308,19 € à 319,28 € par mois.

Patrick PETIT demande s'il y a obligation de procéder à l'augmentation des loyers, Joel LAHACHE explique que c'est prévu dans les baux ainsi rédigés et que les locataires se sont engagés à respecter cette augmentation.

**Vote : 10 Pour - 1 contre (Patrick PETIT)**

Aucune question diverse n'étant prévue à l'ordre du jour,

**Monsieur le Maire lève la séance à 19h00**



*David*

Le Secrétaire de séance

*[Signature]*